

Sénat-réforme-collectivité, LEAD

Réforme collectivités: le Sénat continue de détricoter le texte
ATTENTION - Ajoute réintroduction de l'article ///

PARIS, 8 juil 2010 (AFP) - Le Sénat a continué mercredi soir de détricoter en deuxième lecture le projet de loi de réforme des collectivités, en rejetant l'article fixant le nombre et la répartition des futurs conseillers territoriaux entre départements et régions.

Le gouvernement, après un long débat agité et confus, a finalement réussi à réintroduire cet article par le biais d'un nouveau vote (deuxième délibération) peu avant la fin de l'examen du texte.

"La situation est légèrement confuse", a admis au banc du gouvernement Michel Mercier (Espace rural).

Le président du groupe UMP, Gérard Longuet, a évoqué une "captation" de voix, mettant en doute "la transparence" du premier vote, ce qui a provoqué les protestations de la gauche.

Le président du groupe PS, Jean-Pierre Bel, a dénoncé un "climat de pression et de mise en cause", "pas de bonne augure", et son homologue du CRC-SPG (communistes et parti de gauche) Nicole Borvo Cohen-Seat un "spectacle désolant de tractations de dernière minute" en plein hémicycle.

Ajoutant à la confusion mais donnant raison à M. Longuet, le président du groupe RDSE (à majorité radicaux de gauche) Yvon Collin a admis "une erreur matérielle dans les consignes de votes qui leur avait été données".

"Je n'ai jamais vu un texte présenté dans un tel désordre, dans un tel manque de conviction, dans un tel fatalisme", a protesté Jean-Pierre Sueur (PS).

Les conseillers territoriaux, principale innovation du texte, doivent remplacer à partir de 2014 les conseiller généraux et les conseillers régionaux.

Le Sénat a déjà rejeté le mode d'élection de ces conseillers territoriaux proposé par le gouvernement, à savoir un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

La Haute Assemblée a également repoussé une autre mesure phare du projet de loi, la répartition des compétences entre communes, départements et régions, qu'elle a renvoyée à un texte de loi ultérieur.

La gauche est opposée à la création de ce conseiller territorial. Les centristes, favorables à ce conseiller, souhaitent pour leur part que son mode d'élection comporte une dose de proportionnelle.

Le vote en deuxième lecture du texte doit avoir lieu dans la nuit de mercredi à jeudi.

szb/mba

AFP